

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 27 juin 2011

4 Groupement d'Intérêt Public « service de médiation creilloise nocturne » - mise à disposition d'un agent de la ville - information au conseil municipal

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M. SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. GRIMBERT,
M. MACHU
Mme SOKOLONSKI
M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M SZPIRKO
Mme DINGIVAL
Mme PAMART
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à : Mme FEVRIER
Pouvoir à : M. SEGUIN
Pouvoir à : M. NACHITE



39
39
34

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, première adjointe, expose :

Par délibération n°2 en date du 13 décembre 2010, le conseil municipal a validé la création d'un service de correspondants de nuit sous forme d'un Groupement d'Intérêt Public appelé « service de médiation creilloise nocturne ».

La ville de Creil souhaite mettre à disposition de ce nouveau service un agent à temps complet pour une durée de trois ans. Cet agent assurera la gestion du service, la coordination des équipes de correspondants de nuit, le lien entre les membres du Groupement d'Intérêt Public et les différents partenaires externes, notamment le service prévention/médiation de la ville de Creil. Le montant de la rémunération et des charges sociales afférents à cette mise à disposition feront l'objet d'un remboursement par le Groupement d'Intérêt Public.

maintenant !

Une convention, signée avec le Groupement d'Intérêt Public, fixera les modalités de cette mise à disposition pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2011 jusqu'au 30 juin 2014.

Il vous est demandé de prendre acte de la mise à disposition d'un agent de la ville au « service de médiation creilloise nocturne » du Groupement d'Intérêt Public, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2011.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29,

Vu l'adoption à l'unanimité en date du 2 mai 2011 des statuts du Groupement d'Intérêt Public par les membres de l'assemblée constitutive,

Vu l'avis favorable de la commission « finances », en date du 6 juin 2011,

Vu l'avis rendu par le comité technique paritaire en date du 21 juin 2011

Entendu le rapport de présentation :

- Prend acte de la mise à disposition d'un agent de la ville au « service de médiation creilloise nocturne » du Groupement d'Intérêt Public, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2011.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 04 JUIL. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

05 JUIL. 2011

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 05.07.11
et publication ou notification le... 04.07.11
CREIL, le... 05.07.11

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rahy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
Creil
OISE-PICARDIE